MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

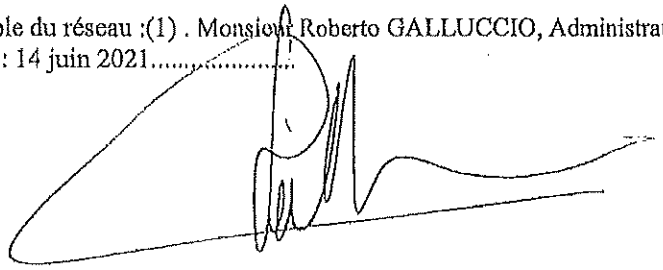
SOINS DU CHEVAL

CODE DE L'U.E. (2): ~~xxxxxxxxxx~~ 161316U11C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 101

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) . Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué
Date et signature (1) : 14 juin 2021.....



[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (.1.. page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	**X** (4) du niveau inférieur	**O** (4) du niveau supérieur
de	**X** (4) transition	**O** (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° **3** (1 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°**4** (.1.. page(s) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (.1..page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (.1. page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Soins du cheval : technologie	CT	B	32	
Soins du cheval : travaux pratiques	PP	L	64	
Part d'autonomie		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1…page(s) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~XXXXXXXXX~~4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....10/09/2021.....Signature :



p.o. Pierre Duchatelet
Inspecteur

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

d'acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de soins à apporter aux chevaux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit :
  - produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- savoir calculer :
  - maîtriser le système de numération en base 10 ;
  - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
  - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
  - prendre une fraction d'un nombre ;
  - calculer un pourcentage d'un nombre ;
- savoir structurer l'espace et ses composants :
  - reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
  - calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
  - calculer l'aire et le volume de ces solides ;
  - dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- savoir mesurer :
  - pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée et de monnaie (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
En adoptant une démarche éco-responsable,
en disposant du matériel et des fournitures adéquats,

- d'entretenir le pied du cheval ;
- de panser et de seller le cheval ;
- d'assurer les soins préventifs et curatifs au cheval ;
- d'entretenir et d'assurer les soins de confort du cheval .

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence des choix opérés,
- l'exactitude et la précision des gestes,
- la qualité des soins apportés.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

En soins du cheval : Technologie

- de décrire le pied du cheval et la qualité de la ferrure ;
- de décrire le matériel nécessaire pour panser et seller le cheval en vue d'assurer la sécurité du cheval et du cavalier :
  - le bridon, la selle, le harnais, les embouchures, les protections (leur nomenclature et usages) ,
  - les enrênements (variété, usages, risques) ,
  - les petites réparations sur les cuirs ,
  - le matériel le plus adapté à chaque cheval et à chaque utilisation pour la sécurité, le confort et la performance ,
  - … ;
- de décrire les soins fréquents apportés au cheval (pansage, toilettage, tonte, ….) ;
- d'expliciter les soins préventifs :
  - vaccination et vermifugation des chevaux en fonction de leur mode de vie,
  - état sanitaire du cheval (pied, dentition, peau,…) ;
- d'expliciter les soins curatifs :
  - les problèmes dentaires à travers les problèmes de monte ou de nourriture,
  - la pharmacie d'urgence,
  - les soins d'urgence aux chevaux malades ou blessés ;
- d'apprécier la gravité d'un problème de santé afin de déterminer ou non la venue du vétérinaire.

En soins du cheval : Pratique professionnelle

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

En adoptant une démarche éco-responsable,

en disposant du matériel et des fournitures adéquats,

- d'entretenir le pied du cheval :
  - apprécier l'état des pieds et de la ferrure pour entretenir et remédier aux problèmes ;
  - déferrer les pieds des chevaux avec les outils spécifiques ;
- de panser, de seller, ou harnacher le cheval :

- ajuster correctement le matériel sur le cheval (sécurité du cheval et du cavalier) ;
- choisir le matériel le plus adapté à chaque cheval et à chaque utilisation pour la sécurité, le confort et la performance ;
- résoudre des problèmes équestres par l'usage pertinent d'enrênements (cheval longé ou monté) ;
- entretenir et effectuer les petites réparations sur les cuirs ;

♦ d'entretenir et d' assurer les soins de confort du cheval :

- effectuer le pansage et les soins quotidiens du cheval au travail ;
- réaliser le toilettage du cheval pour le travail quotidien ou la compétition ;
- tondre le cheval en respectant les mesures de sécurité pour le cheval, l'homme et le matériel ;

♦ d'appliquer les soins préventifs :

- gérer les programmes de vaccination et de vermifugation des chevaux en fonction de leur mode de vie ;
- surveiller l'état sanitaire du cheval (pied, dentition, peau,...) ;

♦ d'appliquer les soins curatifs :

- détecter les problèmes dentaires à travers les problèmes de monte ou de nourriture – les résoudre avec le vétérinaire ;
- constituer avec le vétérinaire une pharmacie d'urgence ;
- prodiguer les soins d'urgence aux chevaux malades ou blessés ;
- apprécier la gravité d'un problème de santé afin de déterminer ou non la venue du vétérinaire et son urgence ;

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas disposer plus de 2 étudiants par poste de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

« SOINS DU CHEVAL »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
161316U11 C1	101	Soins du Cheval			NEANT